

BULLETIN COMMUNAL

UN GRAND MERCI A TOUS!

DANS CE NUMÉRO :

VOYAGE À AMBIERLE	2
FÊTE DE LA BIÈRE À CELLES	2
RALLYE GASTRONOMIQUE	3
AINEFFE EN FÊTE	4
ÉTE SOLIDAIRE	4
ÉLECTIONS COMMUNALES	5
REMISE DES PRIX EN 6ÈME ANNÉE PRIMAIRE	6
PLAINE DE JEUX DE BORLEZ	6
ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007	7
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	8
UN PERMIS DE CONDUIRE LE JOUR DU 18ÈME ANNIVERSAIRE	10
PERMIS DE CONDUIRE AGRICOLE (PERMIS G)	12
SERVICE VOLONTARIAT D'INFOR FAMILLE	12
CÔTÉ TRAVAUX ...	13
LETTRÉ PERSONNELLE	14
S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE	15
PARLEMENT JEUNESSE 2007	15
NOUVELLE LOI SUR LES ARMES	16
ENVIE D'UNE OPÉRETTE?	18
JUNIOR PARTY	18
LES « PETITS PERMIS »	19
NOUVEAUTÉ POUR LE COMMERCE AMBULANT	19
ÉTAT CIVIL	20
UNE RUE, UNE HISTOIRE ...	22
LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS ...	22
AGENDA	23
JE COURS POUR MA FORME	24
STATISTIQUES DU SITE WEB	24
PERMANENCES DE LA BOURGMESTRE	24

Chères Faimoises, chers Faimois,

Les vacances sont déjà bien loin. J'ose espérer que vous avez pleinement profité de vos congés malgré un mois d'août particulièrement maussade.

Durant ces derniers mois, beaucoup d'activités se sont déroulées au sein de notre commune (fête de la bière à Celles et à Borlez, la plaine de jeux, l'été solidaire, le rallye gastronomique, ...) et comme chaque année, septembre a vu la rentrée scolaire. Moment bien agréable pour ceux qui ont retrouvé leurs amis mais plus difficile pour d'autres qui, pour la première fois, ont quitté leurs parents. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons à tous vos enfants une excellente année scolaire.

En mai 2006, notre bourgmestre Théo Froidcoeur a décidé de passer le relais et les conseillers communaux m'ont confié la tâche de lui succéder.

Lors des élections du 08 octobre dernier, vous m'avez permis de poursuivre mon mandat de bourgmestre. Je vous en suis vraiment reconnaissante.

Le nouveau conseil communal sera officiellement installé le 04 décembre prochain. Quatre conseillers y siégeront pour la première fois. Parmi ceux-ci, trois ont moins de 26 ans. Les femmes sont également bien représentées puisque leur nombre a doublé par rapport à la précédente législature. Je tiens tout spécialement à remercier les échevin(e)s et les conseillers sortant(e)s pour leur implication dans la vie communale durant leur mandat. Je suis persuadée que toute l'équipe, les jeunes et les plus anciens, donneront le maximum d'eux-mêmes afin de travailler dans un climat de confiance, de solidarité, de dialogue et d'ouverture où chacun pourra mettre ses compétences, sa disponibilité et son énergie au service de la population.

Je tiens en mon nom propre et en celui de toute l'équipe à vous remercier vivement pour la confiance que vous nous avez témoignée et je peux vous assurer que nous continuerons à œuvrer au développement harmonieux de notre belle commune tout en restant à l'écoute de vos suggestions. Merci également pour toutes les marques de sympathie que nous avons reçues au lendemain des élections. Elles nous ont profondément touchées.

En réitérant mes remerciements, je vous prie, chères Faimoises, chers Faimois, de croire à toute ma considération et à mon dévouement.

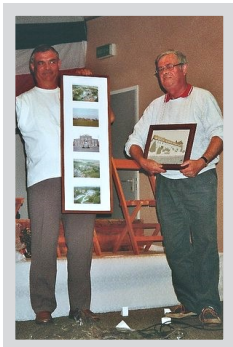
Marie-Alice VANDEREYKEN
Epouse CORSWAREM,

VOYAGE À AMBIERLE

Durant le long week-end du 25 au 28 mai dernier, une cinquantaine de Faimois se sont rendus à Ambierle en France dans le cadre du jumelage entre les deux entités.

Ces quatre jours, toujours trop courts, nous ont permis, dans le traditionnel climat de convivialité et d'amitié, d'encore découvrir des curiosités locales. L'excursion nous a fait visiter un musée de la laine, une chocolaterie, une expo-vente de voitures anciennes ainsi que les produits d'un nouveau viticulteur local. Les vins d'honneur, la soirée après le souper commun, les échanges fraternels dans les familles, les petits potins sont les autres moments forts de nos journées françaises.

Rendez-vous est déjà pris à Faimois du 17 au 20 mai 2007 (Ascension) pour les rencontres du 25ème anniversaire qui s'annoncent remarquables. Pourquoi ne pas vous joindre à nous? Des familles d'accueil sont demandées. Renseignements: J. Fouarge 019/32.59.31 ou Jacqueline Mathy 019/33.22.09.



FÊTE DE LA BIÈRE À CELLES

Quelques photos d'ambiance lors de la Fête de la Bière à Celles les 1er, 02 et 03 juillet derniers Brocante, barbecue, animations diverses, ... sous un magnifique ciel bleu!



RALLYE GASTRONOMIQUE ET CULTUREL

20 août 2006 ... tout le monde était à son poste ... pour le 3^{ème} rallye touristique, gastronomique et culturel.

Malgré les averses ... les pas moins de 450 participants ont pris d'assaut les rues de Faimés pour parcourir les fermes et château de notre belle entité.

Quelques nouveaux sites à découvrir cette année ... la ferme Froidcoeur à Celles, la ferme Moreels à Viemme, le retour à la ferme Van Oldeneel à Aineffe ainsi qu'un passage à « la Champignotte » de Benoît Lecomte à Aineffe.

N'oublions pas nos «hôtes habituels » ... Madame et Monsieur de Potesta, au château de Waleffe et Monsieur de Marneffe à la ferme pédagogique de Borlez.

L'équipe de bénévoles était toujours bien au rendez-vous ... Etienne CARTUYVELS pour le côté culinaire et tous les autres, trop nombreux à citer, qui ont permis au Comité des Parents des Ecoles de Faimés, de garantir une bonne organisation.

Comme pour les années précédentes, les bénéfices engendrés par l'activité serviront à acquérir jeux et matériels divers aux enfants des écoles communales de Faimés.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine!



AINEFFE EN FÊTE

Avec près de 500 participants, le buffet campagnard récemment organisé par le comité « Aineffe en fête » a connu un vif succès. Le rendez-vous est déjà pris pour la dixième édition.



« RECORD
D'AFFLUENCE
À AINEFFE »



C'est maintenant devenu une tradition : en septembre, le comité « Aineffe en Fête » organise un buffet campagnard dont le succès ne se dément pas. Bien au contraire puisque d'année en année, la grange de la ferme de Thiribu accueille des convives toujours plus nombreux.

L'édition 2006 n'a pas failli à la règle à tel point qu'un nouveau record de participations a été établi. En totalisant les repas de midi et ceux du soir, ce sont, en effet, près de 500 personnes que le copieux buffet a vu défiler.

Créé pour apporter sa contribution à la restauration de la magnifique église romane d'Aineffe mais étendant également son action à l'animation du village, le comité « Aineffe en fête » ne peut évidemment que se réjouir d'un tel succès. Il tient à remercier chaleureusement tous les participants ainsi que tous les bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour faire de cette activité, dont la réputation a largement franchi les limites du petit village d'Aineffe, une réussite totale.

ETE SOLIDAIRE

Cet été, l'administration communale et le CPAS ont renouvelé, en collaboration avec la Région Wallonne, l'opération « **ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE** ».

Onze jeunes faimois âgés de 15 à 21 ans ont été engagés sous contrat d'occupation d'étudiant du 24 juillet au 04 août. Ces jeunes ont travaillé ensemble afin d'améliorer la propreté de notre commune, de nos bâtiments scolaires et de mettre en valeur le patrimoine rural. Ils se sont rendus également à la maison de repos « Les Blés d'or » à Les Walleffes afin de partager quelques moments avec les personnes âgées. Une expérience enrichissante pour nos jeunes et réjouissante pour nos aînés.

Nous espérons encore pouvoir organiser cette action les prochaines années.



ELECTIONS COMMUNALES: RESULTATS

2000 - 2006

Electeurs inscrits	2413	
Bulletins déposés	2277	94,4 %
Bulletins valables	2136	93,8 %
Bulletins blancs/nuls	141	6,2 %
Nombre de sièges	13	



Electeurs inscrits	2657	
Bulletins déposés	2534	95,37 %
Bulletins valables	2400	94,71 %
Bulletins blancs/nuls	134	5,29 %
Nombre de sièges	13	

Parti	Votes	%	Sièges
E.D.F.	1284	60,1 %	8
FD	852	39,9 %	5

Parti	Votes	%	Sièges
E.D.F.	1872	78 %	11
FD-IC	528	22 %	2

Nombre total des voix obtenues :

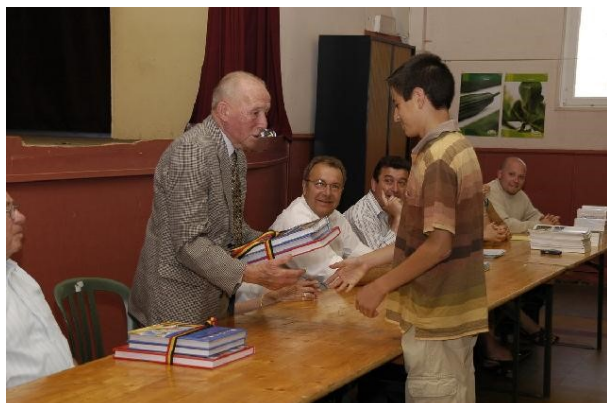


EQUIPE DE FAIMES		FAIMES D'ABORD	
1. Théophile Froidcoeur	683	1. André Mathy	366
2. Guy Dubois	370	3. Bernard Boxus	350
3. Marie-Léonie Colpin	348	5. Lionel Evrard	124
4. Marie-Alice Vandereyken	307	8. Laurence Rigo	243
5. Jules Fouarge	263	13. Jacques de Marneffe	528
6. Frédéric Delnatte	302		
11. Jean-Marc Masy	307		
13. Etienne Cartuyvels	322		

EQUIPE DE FAIMES		FAIMES D'ABORD Intérêts communaux	
1. Marie-Alice Vandereyken-Corswarem	840	1. Laurence Rigo	285
2. Etienne Cartuyvels	551	2. Bernard Boxus	253
3. Frédéric Delnatte	399	3. Jean-Pierre Minster	97
4. Magali Derenne	262	4. Josiane Thiry	41
5. Jean-Marc Delchambre	467	5. Patrick van Oldeneel Tot Oldenzeel	61
6. Clothilde Kersten	220	6. France Collin	88
7. Jules Fouarge	221	7. Raymond Crahai	35
8. Laurence Sarton	138	8. Madeleine Hauteclair	46
9. Geneviève Siquet	148	9. Gilles Kokelberg	76
10. Jacques de Marneffe	642	10. Linda Lemlin	37
11. Dany Tihon	78	11. Luc Godon	44
12. Marie-Léonie Colpin	293	12. André Gilen	62
13. Guy Dubois	457	13. Marie-Claire Binet	121



REMISE DES PRIX EN 6EME ANNEE PRIMAIRE



Pour la seconde fois, le prix du civisme, Victor Melin, a été remis à deux élèves. Ce prix récompense l'élève le plus respectueux, le plus poli et le plus méritant de chaque implantation. Il a été attribué à Sedrak Savaltayan à Celles et à Emilie Cardenas Gega à Les Waleffes. Ils ont reçu trois magnifiques livres offerts par les associations patriotiques.



« Les 17 diplômés » ... ▶

Pour la onzième année consécutive, tous les élèves de sixième année primaire (dix pour l'implantation de Celles et sept pour Les Waleffes) ont reçu leur CEB (Certificat d'Etude de Base). Ces examens préparés par l'Inspectrice primaire cantonale, ont duré quatre jours. Ils ont été corrigés par tous les enseignants du canton en toute neutralité.

La moyenne de l'école communale de Faimles fut extraordinaire: 82,1%. Félicitations à tous nos élèves.



PLAINE DE JEUX DE BORLEZ



Du 10 juillet au 11 août, pas loin de 150 enfants âgés de 3 à 12 ans ont participé à la plaine de jeux au Cortil à Borlez. Une météo favorable tout au long du mois de juillet a permis des jeux d'eau à volonté. A force de jouer avec l'eau, la pluie est apparue en abondance dès début août, ce qui n'a pas gâché la fin de la plaine puisque d'autres activités d'intérieur ont été proposées: bricolage, jeux de société, sport ... sans oublier le barbecue habituel pour clôturer la plaine.

Nous remercions les parents pour la confiance qu'ils nous accordent chaque année ainsi que les animateurs et leur dynamisme!



ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

Comme chaque année, c'est par un petit-déjeuner offert par l'école que parents et enfants ont repris le chemin de celle-ci.

Actuellement, 240 enfants fréquentent nos établissements. En raison du grand nombre d'élèves inscrits à Les Waleffes, le premier degré (1ère et 2ème années) a été dédoublé afin de préserver un enseignement de qualité.

Une mallette a été offerte aux élèves de première année et des fournitures scolaires ont été distribuées à l'ensemble des classes.



Cette année, les enfants bénéficient de cours de **néerlandais** de la dernière année de maternelle jusqu'en quatrième primaire. Ils peuvent choisir leur seconde langue à partir de la cinquième année.

Des cours de néerlandais sont également organisés dans le cadre de l'accueil extrascolaire chaque mercredi après-midi pour les enfants âgés de 4 à 12 ans à l'école communale de Celles:

- **Cours d'initiation:** de 14 à 15 h pour les 4 à 6 ans et de 15 à 16 h pour les 6 à 10 ans.
- **Cours d'approfondissement:** de 16 à 17 h pour les 10 à 12 ans.

Renseignements et inscriptions par cycle auprès d'Angélique Seiller au 0496/63.39.83.

Autre nouveauté, des cours d'**informatique** sont donnés aux élèves de Les Waleffes.

Pas de changement par contre pour l'école des devoirs qui est maintenue dans les deux implantations le lundi, le mardi et le jeudi. Les garderies continuent à accueillir gratuitement tous les élèves de 7 à 18 heures (7h30 pour l'implantation de Les Waleffes).

Matin et soir, le ramassage scolaire est assuré par le car communal.

Pour la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de respecter la zone 30 km/h aux abords des écoles et d'être attentifs aux aires de stationnement.

Enfin, nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire!



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pour ne plus tourner en rond tous les mercredis après-midi et les jours de congés scolaires, nous suggérons aux enfants âgés entre 2,5 et 12 ans de participer à diverses activités culturelles, sportives, éducatives, ... à la salle La Forge à Celles:



TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDI DE 12 A 18 HEURES

- ☞ Activités diverses: **néerlandais**, bricolage, sport, psychomotricité, ...
- ☞ Navette gratuite au départ des écoles communales de Faimés vers la salle La Forge.

NB: Les enfants de Faimés inscrits dans d'autres écoles sont également les bienvenus!

TOUS LES CONGES SCOLAIRES DE 7H30 A 18 HEURES *(sauf juillet/août)*

- ☞ Des stages de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques sont organisés sur base d'un thème.
- ☞ Les enfants sont encadrés par des moniteurs spécialisés en fonction du thème proposé.
- ☞ Formation de groupes par tranche d'âge:
« les Petits » (de 2,5 à 5 ans) et « les Grands » (de 6 à 12 ans).

Thèmes

	Toussaint	Noël	Carnaval	Pâques
Les Petits	Bricolage	Psychomotricité/ cuisine	Bricolage/ musique	Mini-Tennis/ bricolage
Les Grands	Jouons à faire nos jeux	Création BD	Musique	Danse et Football

Les informations détaillées parviendront aux parents en temps utile.

NB: Les enfants d'autres communes sont également les bienvenus!



RENSEIGNEMENTS :

- Commune de Faimés:
019/33.98.50
- Mme Corswarem:
019/32.28.41—
0496/94.98.03
- Mme Seiller:
0496/63.39.83



INSCRIPTIONS:



- Accueil du mercredi après-midi: 0,50 € l'heure payables à l'avance par l'achat de cartes de 5, 10 ou 20 heures.
- Accueil en stages: forfait à régler sur le compte de l'Administration communale n° 091-0004201-59 (En communication: « accueil extrascolaire + le nom du ou des enfants à inscrire).

RÉDUCTION POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Dans le cadre des stages extrascolaires, un tarif dégressif est appliqué à partir de l'inscription du 3ème enfant d'une même famille.



A PARTIR DE 5 ANS, EN COLLABORATION AVEC L'ACADÉMIE DE MUSIQUE:

ÉVEIL MUSICAL

- ▶ Musique, chansons, jeux avec les sons, ...
- ▶ Pour les 5 à 7 ans.
- ▶ Chaque mardi de 15h35 à 16h25.
- ▶ Cours donnés à l'école de Celles.

Nouvel horaire



Participation: 18 € par an à verser sur le compte de l'Académie n° 088-2020377-56.

Nouvel horaire

ATELIER THÉÂTRE



- ▶ Improvisation, déclamation, éloquence, ...
- ▶ Pour les 8 à 12 ans.
- ▶ Chaque lundi de 15h35 à 17h15.
- ▶ Cours donnés par des professeurs de l'Académie de Waremmé à l'école de Celles.

Participation: 50 € par an à verser sur le compte de l'Académie n° 088-2020377-56.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

A l'Académie de Musique rue C. Lejeune 4 à 4300 Waremmé. Tél.: 019/32.77.50.



Nouveau

COURS DE NÉERLANDAIS

- ▶ Chaque mercredi après-midi pour les 4 à 12 ans.
- ▶ Cours donnés à l'implantation de Celles par un professeur néerlandophone en collaboration avec le professeur de l'école.

Cours d'initiation: - de 14 à 15 h pour les 4 à 6 ans.

- de 15 à 16 h pour les 6 à 10 ans.

Cours d'approfondissement: de 16 à 17 h pour les 10 à 12 ans.

Participations par cycle:

- Du mercredi 04 octobre au mercredi 20 décembre: 16,50 €.
- Du mercredi 10 janvier au mercredi 28 mars: 16,50 €.
- Du mercredi 18 avril au mercredi 27 juin: 16,50 €.

Les inscriptions pour les 2ème et 3ème cycles sont attendues auprès d'Angélique Seiller au 0496/63.39.83.



UN PERMIS DE CONDUIRE LE JOUR DU 18ÈME ANNIVERSAIRE

Depuis le 1er septembre 2006, de nouvelles mesures rendent l'accès au permis de conduire plus rapide, plus simple et meilleur marché :

QUELS SONT LES CHANGEMENTS?



- Passage de l'examen théorique à partir de 16 ans et 9 mois.
 - Obtention d'un permis de conduire provisoire dès l'âge de 17 ans.
 - Passage de l'examen pratique dès l'âge de 18 ans.
 - Permis de conduire avec ou sans guide(s).
 - Le nom du ou des guides ne doit plus figurer sur le permis de conduire provisoire. Il est donc possible de rouler avec plusieurs guides différents.
 - Les manœuvres se feront sur la voie publique à partir du 1er décembre 2006.
- Une photo est maintenant requise sur le permis de conduire provisoire (catégorie B) .

LES NOUVELLES RÈGLES EN DÉTAIL

a. L'examen théorique

Vous pouvez passer votre examen théorique dès l'âge de 16 ans et 9 mois. Vous avez droit à autant de chances que vous le souhaitez.

b. La formation pratique

Après avoir réussi l'examen théorique, la formation pratique suit. Cela signifie que vous vous exercez sur la base d'un permis de conduire provisoire. Vous devez solliciter votre permis de conduire provisoire dans un délai de trois ans après la réussite de l'examen théorique. Après ce délai, vous pouvez solliciter à nouveau un permis de conduire provisoire après avoir repassé l'examen théorique. Vous pouvez choisir entre un permis de conduire provisoire avec ou sans guide.

Si vous optez pour le permis de conduire provisoire avec guide, vous vous entraînez au minimum 3 mois avec le ou les guide(s) de votre choix. Vous pouvez obtenir ce permis de conduire provisoire dès l'âge de 17 ans. Vous n'êtes donc pas obligé de suivre de formation par auto-école.

Si vous avez suivi les 20 heures de cours à l'auto-école, vous obtenez un permis de conduire provisoire sans guide. Dans ce cas-ci aussi, vous devez vous entraîner au moins trois mois. Vous ne pouvez suivre cette formule que si vous avez au moins 18 ans.

Le permis de conduire provisoire avec guide est valable 3 ans. Le permis de conduire provisoire sans guide est valable un an et demi. Après cette période, vous pouvez toujours passer au permis de conduire provisoire avec guide, valable 3 ans.

**« L'EXAMEN
THÉORIQUE
DÈS L'ÂGE
DE 16 ANS
ET 9 MOIS »**



Si vous conduisez avec un guide mais que vous souhaitez d'abord maîtriser les connaissances de base, vous pouvez vous adresser à n'importe quelle auto-école et bénéficier des six heures de formation de base. Cette formation est assurée par des instructeurs brevetés et vous pouvez également être accompagné de votre guide lors des cours de conduite.

c. Vos droits et devoirs pendant la formation



Si vous vous exercez avec un permis de conduire provisoire, vous devez placer un "L" à la vitre arrière de la voiture et disposer d'un second rétroviseur intérieur.

Vous ne pouvez pas rouler de 22h jusqu'au lendemain à 6h les vendredis, samedis, dimanches, veilles de jours fériés et jours fériés.

Si vous disposez d'un permis de conduire provisoire avec guide, vous devez toujours être accompagné d'un guide et vous pouvez transporter un passager supplémentaire en plus du guide.

Le guide ne doit plus être mentionné sur le permis de conduire provisoire. Vous pouvez dès lors rouler avec plusieurs guides différents. Le mot-clé, c'est l'expérience. C'est pourquoi, votre guide doit avoir son permis de conduire B depuis au moins 8 ans, ne peut pas avoir été déchu du droit de conduire durant les 3 années précédentes et doit être inscrit dans une commune belge. Votre guide ne peut évidemment pas être sous influence de l'alcool, de drogues ou de certains médicaments qui influencent l'aptitude à conduire. Il ne peut pas non plus faire payer votre accompagnement, sauf s'il est instructeur breveté.

Si vous disposez d'un permis de conduire provisoire sans guide, vous pouvez transporter un passager qui doit avoir au moins 24 ans et avoir un permis de conduire B.

d. L'examen pratique

Vous pouvez participer à l'examen pratique dès l'âge de 18 ans. Si vous échouez 2 fois d'affilée à l'examen pratique, vous êtes obligé de suivre 6 heures de formation par auto-école avant de pouvoir passer l'examen pratique. Votre permis de conduire provisoire reste naturellement valable.

A partir du 1er décembre 2006, les examens pratiques changent :

- Les manœuvres s'effectuent sur la voie publique: un demi-tour dans une rue étroite et le stationnement à l'arrière d'un véhicule.
- L'examen sur la voie publique durera un quart d'heure de plus, ce qui porte la durée totale de l'examen à minimum 40 minutes.

e. Passage de l'ancien système au nouveau

Vous possédez encore un ancien permis de conduire provisoire ou une licence d'apprentissage d'avant le 1er septembre 2006 ? Aucun problème. Vous pouvez continuer votre formation sous l'ancien système ou échanger votre permis de conduire provisoire ou votre licence d'apprentissage à la maison communale et passer au nouveau système. Dans ce cas également, il faut avoir réussi l'examen théorique depuis moins de 3 ans.

Si vous passez au nouveau système, les heures d'auto-école que vous avez déjà suivies sont prises en compte (pendant un délai de 3 ans) pour les 20 heures d'auto-école nécessaires pour obtenir un permis de conduire provisoire sans guide.

**« LA
FORMATION
PRATIQUE
AVEC OU
SANS
GUIDE »**

**« À PARTIR DU
01/12, LES
MANOEUVRES
SE FERONT
SUR LA VOIE
PUBLIQUE »**



Dès le 1er décembre 2006, le nouvel examen pratique sera d'application pour tout le monde. Les candidats qui auraient déjà réussi les manoeuvres sur terrain privé avant cette date, mais pas encore le parcours sur la voie publique, devront entièrement repasser leur examen pratique après le 1er décembre, y compris les manoeuvres sur la voie publique.

PERMIS DE CONDUIRE AGRICOLE (PERMIS G)

Depuis le 15 septembre 2006, les jeunes de 16 ans peuvent décrocher un permis G pour tout trajet en véhicule agricole avec une masse maximale de 20 tonnes. Dès 18 ans, cette limite de poids sera supprimée. La formation à ce permis de conduire spécifique peut se faire dans des écoles d'agriculture qui la proposent ou dans des auto-écoles reconnues. Un examen théorique et un pratique sont au programme.

Les titulaires d'un permis de conduire valable pour la catégorie B et d'un certificat pour la conduite d'un tracteur agricole délivrés avant le 15 septembre 2006 sont dispensés d'apprentissage et d'examens.

Quelles sont les modalités?

- ▶ Se présenter à l'administration communale au service « Affaires Générales » (M. Heer) muni de sa carte d'identité, de la demande de permis avec réussite des examens ainsi que de son ancien permis éventuel.
- ▶ Apporter 2 photos d'identité.
- ▶ Coût: - 11 € pour changement de catégorie ;
- 16 € pour un nouveau permis.

Le permis est payable en espèces au moment de la demande.



SERVICE VOLONTARIAT D'INFOR FAMILLE



Vous êtes une association, vous recherchez des bénévoles? Vous avez du temps à offrir, vous aimeriez vous informer?

Le service volontariat d'Infor Famille Liège se propose d'être le lien entre l'offre et la demande de travail bénévole pour Liège et sa région.

Pour toute information, prise de rendez-vous, contactez Sophie de Meeûs au SERVICE VOLONTARIAT d'INFOR FAMILLE, En Feronstrée, 129 à 4000 Liège. Tél.: 04/222 37 97—

Wallonie inforfamille.liege@skynet.be — www.inforfamille.be

Permanences: le mercredi de 9 à 12 h - le lundi et le vendredi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

AVIS A LA POPULATION



Registre de population — Changement de profession

Pour rappel, afin de tenir à jour votre fiche d'identification, tout changement de profession doit être signalé auprès du service population. Par ailleurs, dès l'âge de 18 ans, veuillez à nous signaler si vous avez trouvé un emploi ou si vous êtes toujours aux études. Enfin, lors de votre mise à la retraite, nous vous recommandons de nous communiquer votre numéro de pension ainsi que la date de mise à la retraite.

CÔTÉ TRAVAUX ...



Entretien des cimetières.



Nouvelle benne.



Nouveau revêtement rue A. Jamoulle vers Bovenistier.



Chantier Remembrement: Bosquet.



Chantier Remembrement: Fossé chemin d'Omal.



◀ Empierrement
des trottoirs.

Chantier Remembrement:
Zone inondable ▶



LETTRÉ PERSONNELLE

Chères Famoises, chers Faimois,

Depuis bientôt dix-huit ans, la vie de mandataire fait partie de mon quotidien.

J'avais l'ambition de continuer encore un mandat comme échevin mais les individus, le sort, l'électeur, bref le résultat a voulu qu'il en soit autrement.

Quatorze ans et demi comme échevin dans une équipe menée de main de maître par notre ami Théo, quel plaisir!

Je pense avoir pu contribuer au développement harmonieux de notre belle commune.

Je tiens à remercier l'ensemble des services du personnel de la commune avec lequel j'ai eu l'opportunité de travailler.

Un merci particulier à Véronique Jacques pour ses bons conseils et son étroite collaboration.

Grand merci à Silvio et son équipe.

Grâce à la complicité et le savoir faire des ouvriers communaux, nous avons pu réaliser de nombreux travaux.

Que d'évolution dans la modernisation du matériel de voirie.

Que d'efficacité lors du déneigement des routes.

Mes amies et mes amis, merci du fond du cœur.

Je reste néanmoins conseiller communal.

Guy DUBOIS, Echevin des Travaux



S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFÉRENT

- ☺ C'est faire l'expérience de partir avec les Chantiers Damien en Inde, au Bangladesh ou au Congo.
- ☺ C'est oser remettre en question son mode de vie, sa façon d'aborder la vie.
- ☺ C'est offrir à son cœur la joie de rencontres différentes.
- ☺ C'est tenter d'apporter un « mieux-être » aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose.

En participant à la construction ou à la restauration sur place de dispensaires.

Intéressé?

Les chantiers Damien en collaboration avec la Fondation Damien vous donnent l'occasion de concrétiser ce rêve mais aussi de vous laisser aller dans votre mouvement de vie.

En pratique, le séjour sur place dure 4 semaines, dont 3 semaines de travail en collaboration avec la population autochtone et une semaine de découverte du pays. Les départs s'étalent entre juin et octobre.

Pour en savoir plus, une première réunion d'informations est prévue le **dimanche 21 janvier 2007**.

L'inscription à cette première réunion se fait en contactant une des personnes suivantes:

- Guy Reniers: 02/215 94 73—guy.reniers@skynet.be
- Rosline Van Dyck: 0479/312.848 ou 010/400.819—vandyck@phys.ucl.ac.be
- Y. Tougarinoff: 02/735.39.83—tougarinoffyves@hotmail.com
- Christiane Taeter: 087/47.56.21—ch.taeter@skynet.be
- Anny Priest: priestanny@yahoo.fr



PJ, PARLEMENT JEUNESSE 2007



Le Parlement Jeunesse est la simulation d'une assemblée parlementaire. Durant une semaine, 80 jeunes se réunissent et se glissent dans la peau de parlementaires. C'est un jeu de rôle de grandeur nature où chacun défend ses idées, échange des opinions, tente de convaincre ou se laisse convaincre. Le but: discuter de quatre projets de décrets sur des questions brûlantes.

Parmi les députés, une dizaine de jeunes francophones venus des quatre coins du monde élargissent nos horizons, nous apportant leur accent, leur culture, leur personnalité ...

Le Parlement Jeunesse est avant tout voué à l'apprentissage de la démocratie, de la tolérance et de la citoyenneté. Mais c'est surtout une passionnante expérience humaine où la convivialité et l'humour occupent une place essentielle.

Qui peut participer? Tous les jeunes francophones motivés de 17 à 25 ans.

Quelles qualifications faut-il? Aucune. Travailleur, chômeur, étudiant, rhétoricien, le Parlement Jeunesse est ouvert à tous les horizons. Il n'est bien sûr pas nécessaire d'être membre d'un parti ou d'une association politique.

Où? Au Parlement de la Communauté française, à Bruxelles.

Quand? Du dimanche 18 février au vendredi 23 février 2007, durant la semaine du Carnaval.

Combien ça coûte? 60 € tout compris (l'hébergement en auberge de jeunesse, tous les repas, ainsi que l'assurance).

Comment s'inscrire? Via le site internet: www.parlementjeunesse.be avant le 27 novembre 2006.

Plus d'infos? www.parlementjeunesse.be ou 0496/94.62.84

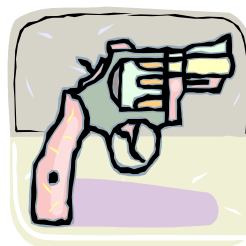
NOUVELLE LOI SUR LES ARMES

Désormais, la détention d'armes prohibées est **PUNISSABLE**. La nouvelle loi sur les armes est entrée en vigueur le 09 juin 2006.

Si vous êtes détenteur d'une arme prohibée, il est important de légaliser votre situation auprès de la Police locale avant le **09 décembre 2006**.

Dorénavant, toutes les armes à feu sont soumises à autorisation (à l'exception des « armes de panoplie »):

- ✓ Armes de défense et de guerre
- ✓ Carabines 22 (long rifles)
- ✓ Riot-guns
- ✓ Armes à feu automatique
- ✓ Armes de chasse et de sport



Que faut-il faire?

Vous devez dans les 6 mois de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, c'est-à-dire **avant le 9 décembre 2006** :

- Soit déclarer l'arme auprès de la police locale de votre résidence et faire une demande de l'autorisation nécessaire (la police gardera l'arme en dépôt jusqu'à ce que le gouverneur vous délivre une autorisation valable 5 ans). Si vous êtes titulaire d'un permis de chasse, votre autorisation reste valable aussi longtemps que vous avez un permis de chasse.
- Soit remettre l'arme auprès de la police locale.

NB: Vous ne serez pas exposé à des poursuites et, en cas d'abandon, vous pourrez bénéficier de l'anonymat pour autant que l'arme ne soit pas recherchée.

Si vous possédez une collection agréée d'armes, vous pouvez garder l'arme à condition d'en retirer le percuteur et de conserver celui-ci dans un endroit séparé et verrouillé.

Si tel n'est pas le cas, vous devrez dans les douze mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, c'est-à-dire **avant le 9 juin 2007** :

- soit faire transformer de manière irréversible l'arme par le Banc d'épreuves des armes à feu en arme semi-automatique si cela apparaît techniquement possible, ou l'y faire neutraliser ;
- soit céder l'arme à une personne agréée (armurier, collectionneur) ;
- soit faire abandon de l'arme auprès de la police locale.



Armes prohibées

- ✓ des armes conçues exclusivement à usage militaire, auxquelles appartiennent également les armes à feu automatiques (voir plus loin) ;
- ✓ des couteaux à cran d'arrêt et à lame jaillissante, couteaux papillon, couteaux à lancer, étoiles à lancer (dénommées aussi shuriken), coups-de-poing américains ;

- ✓ des armes blanches qui ont l'apparence d'un autre objet (par exemple un couteau caché dans une ceinture ou un stylo) ;
- ✓ des cannes à épée et cannes-fusils qui ne sont pas des armes décoratives anciennes ;
- ✓ des massues et matraques (dénommées aussi gourdins) ;
- ✓ des armes à feu modifiées afin de pouvoir les cacher, armes à feu cachées dans un autre objet ou armes à feu qui ne correspondent plus à leurs caractéristiques définies dans l'autorisation (par exemple un fusil à canon scié) ;
- ✓ des armes à électrochoc ;
- ✓ de toutes sortes d'aérosols (sprays) pour l'« autodéfense » ;
- ✓ des fusils pliants d'un calibre supérieur à 20 ;
- ✓ des nunchaku (contrairement à ce que beaucoup pensent, il n'existe pas d'exception pour les arts martiaux orientaux) ;
- ✓ des silencieux (montés sur une arme à feu ou non), et autres pièces ou accessoires rendant à une arme à feu un caractère prohibé ;
- ✓ de certaines munitions ;
- ✓ des catapultes puissantes (par exemple, les frondes).

Quelles démarches devez-vous entreprendre si vous possédez une arme prohibée?

Vous devez la remettre dans les 6 mois de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit avant le 9 décembre 2006.

Vous ne serez pas exposé à des poursuites et vous pourrez bénéficier de l'anonymat pour autant que l'arme ne soit pas recherchée. **L'abandon peut se faire auprès de la police locale de votre choix.**

Vous trouverez plus d'informations en surfant sur les sites internet: www.prov-liege.be/armes et www.just.fgov.be.

Une brochure est également à votre disposition au bureau de police.

Une opération de récolte d'armes sera organisée le week-end des **24, 25 et 26 novembre 2006**.

Le bureau de Police de la Commune de Faimers sera donc exceptionnellement ouvert à ces dates de 09 à 12 h et de 14 à 17 h à tout détenteur d'armes.

N'attendez pas les derniers jours, contactez-nous au 019/33.98.51 ou rendez-nous visite rue A. Braas 13 à Celles.



Le service de Police.



ENVIE D'UNE OPÉRETTE?

L'administration communale a le plaisir d'inviter les personnes âgées de 60 à 85 ans aux opérettes proposées par le Centre Dramatique Dialectal de Remicourt. Le théâtre du Centre Culturel dispose d'une cafétéria moderne et offre tout le confort aux spectateurs.

Votre réservation est attendue auprès de Monsieur Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89 pour le lundi précédant l'opérette.

Le car communal vous prendra en charge aux places publiques suivant l'horaire ci-après:



- ▶ Aineffe : 13 heures
- ▶ Borlez : 13 h 10
- ▶ Les Waleffes : 13 h 20
- ▶ Celles : 13 h 30
- ▶ Viemme : 14 heures



Au programme de la saison 2006-2007:

▪ **Samedi 09 décembre 2006 à 14h30**

« **FOOTBALLEUR DE MON CŒUR** »

Opérette de Boniver et Boden
Mise en scène d'André Goffin

PAF : GRATUIT

Réservation souhaitée pour le 01/12/2006.

▪ **Samedi 10 février 2007 à 14h30**

« **INE CURIEUSE ETRINDJIRE** »

Opérette de Paul Depas
Mise en scène de Joseph Delava

PAF : 5 €

Réservation souhaitée pour le 02/02/2007.

▪ **Samedi 07 avril 2007 à 14h30**

« **VIVE LI MARIEYE** »

Opérette de Paul Depas
Mise en scène de Léa Gaune

PAF : 5 €

Réservation souhaitée pour le 30/03/2007.

JUNIOR PARTY

Vu son succès, la JUNIOR PARTY continue à réunir une cinquantaine de jeunes Faimois âgés entre 12 et 15 ans un vendredi par mois au Cortil à Borlez. Au programme, de nouvelles activités:

- Le vendredi 29 septembre 2006: piscine à Saint-Trond
- Le dimanche 22 octobre 2006: ballade dans les Fagnes
- Le vendredi 24 novembre 2006: patinoire à Coronmeuse
- Le vendredi 22 décembre 2006: jeux de société et repas de Noël au Cortil à Borlez

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter:

- Mme Vandereyken-Corswarem: 0496/94.98.03
- M. et Mme FONTANA: 019/56.68.08 (après 17 h).
- Administration communale: 019/33.98.50.



Nous vous souhaitons d'ores et déjà un très bon amusement!

NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIERE DES ACTES ET TRAVAUX DE MINIME IMPORTANCE « PETITS PERMIS »

A l'heure actuelle, certains actes et travaux sont dispensés d'un permis d'urbanisme, d'autres nécessitent une déclaration urbanistique, d'autres encore sont dispensés de l'avis du fonctionnaire délégué et/ou du concours d'un architecte. Comment s'y retrouver?

Vu la complexité de la matière et les changements fréquents apportés, nous conseillons aux personnes souhaitant entamer tout type de travaux de construction de se renseigner auprès de Monsieur Decorty au Service Urbanisme—tél.: 019/33.98.56.



En ce qui concerne les délais, ils dépendent une fois de plus du type de travaux de construction:

- ☞ Actes nécessitant une déclaration urbanistique: les travaux pourront démarrer 35 jours après la date de déclaration à la commune pour autant que la déclaration soit complète et recevable.
- ☞ Actes dispensés de l'avis du fonctionnaire délégué et/ou du concours d'un architecte: les travaux pourront être entamés dans les 30 jours.
- ☞ Actes nécessitant un permis d'urbanisme: le délai variera de 30 à 115 jours:



- ✓ Dans les 30 jours lorsque la demande ne requiert, ni avis préalable du fonctionnaire délégué, ni mesures particulières de publicité, ni avis des services ou commissions visés à l'article 116 § 1er du CWATUP.
- ✓ Dans les 70 jours lorsque la demande requiert l'avis préalable du fonctionnaire délégué mais ne requiert, ni mesures particulières de publicité, ni avis des services ou commissions visés à l'article 116 § 1er du CWATUP.
- ✓ Dans les 115 jours lorsque la demande requiert l'avis préalable du fonctionnaire délégué ou sa décision sur la demande de dérogation ainsi que des mesures particulières de publicité ou l'avis des services ou commissions visés à l'article 116 § 1er du CWATUP.

NOUVEAUTÉ POUR LE COMMERCE AMBULANT

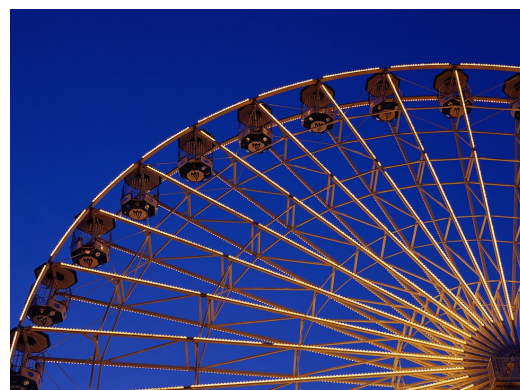
Depuis le 1er octobre 2006, une nouvelle législation est entrée en vigueur pour le commerce ambulant. Elle concerne: la foire et les exploitants forains, les ventes au profit d'une bonne cause ainsi que les brocantes, entraînant de nouveaux droits et de nouvelles obligations.



Pour toute question et/ou information, vous pouvez téléphoner au « Contact-

Center » du SPF Economie, PME, Classe moyennes et Energie:

0800.12033 ou surfer sur <http://economie.fgov.be>



Des brochures explicatives se trouvent également à votre disposition au service population.

EN BREF, L'ETAT CIVIL (JUN, JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE)

Nous ont rejoints :

- ♣ Heine David, né à Liège le 30 mai 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 25, fils de Laurent Heine et de Pascale Bizzaro.
- ♣ Wéry Louis, né à Huy le 13 juin 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de Vaux, 11, fils de Benoît Wéry et de Isabelle Delhaise.
- ♣ Coëme Florian, né à Liège le 26 juin 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue des Bada, 31, fils de Buddeker Nadine et de Coëme Sébastien.
- ♣ Di Prima Jessica, née à Seraing le 03 juillet 2006, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue Remikette, 23, fils de Antonino Di Prima et de Nathalie Bouville.
- ♣ Jamin Emelyne, née à Seraing le 10 juillet 2006, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue du Bec, 1, fille de Hervé Jamin et de Valérie Benats.
- ♣ Pirson Léna, née à Liège le 14 juillet 2006, domiciliée à Faimés (Celles) rue de Termogne, 29, fille de Cédric Pirson et de Sophie Fumal.
- ♣ Dagrain, Matys, né à Seraing le 18 juillet 2006, domicilié à Faimés (Viemme) Clos des Botteresses, 4, fils de Fabrice Dagrain et de Maryse Delincé.
- ♣ Deigers Valentin, né à Liège, le 18 juillet 2006, domiciliée à Faimés rue de Huy, 237, fils de Franck Deigers et de Valérie Vande Velde.
- ♣ Brock Liam, né à Liège le 1er août 2006, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue des Bada, 16, fils de Louis Brock et de Isabelle Lemmens
- ♣ Brock Lévi, né à Liège le 1er août 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue des Bada, 16, fils de Louis Brock et de Isabelle Lemmens..
- ♣ Lambrecht Thibault, né à Liège le 09 août 2006, domicilié à Faimés (Celles) rue de Bleret, numéro 7, fils de Pierre Lambrecht et de Murielle Slaviero.
- ♣ Louwette Clara, née à Liège le 21 août 2006, domicilié à Faimés, Cortil Jonet, 17, fille de Frédéric Louwette et de Christelle Jamart.
- ♣ Bamps Louis, né à Liège le 21 août 2006, domicilié à Faimés (Aineffe) Rue Barbe d'Or, 24, fils de Christophe Bamps et de Valérie Adam.
- ♣ Simon Baptiste, né à Liège le 22 août 2006, domicilié à Faimés (Viemme) rue Joseph Mignolet, 5, fils de Alain Simon et de Valérie Baps.
- ♣ Thomas Ethan, né à Liège le 02 septembre 2006, domicilié à Faimés (Borlez) rue Emile Vandervelde, 90, fils de John Thomas et de Sandrine Rossion.
- ♣ Jehaes Pierre-Louis, né à Liège le 09 septembre 2006, domicilié à Faimés (Celles) rue Albert Warnotte, 8, fils de Pascal Jehaes et de Hélène Quoilin.
- ♣ Ainaux Anaëlle, née à Liège le 02 septembre 2006, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue Remikette, 43/1, fille de Christel Ainaux.

Se sont unis :

- ♥ Varisano Gerlando, 46 ans, domicilié à Liège et Dominique De Beys, 44 ans, domiciliée à Faimés (Borlez) rue Basse Voie, 4, mariés le 29 avril 2006.
- ♥ Schepers Pascal, 26 ans et Croufer Sabrina, 23 ans, domiciliés à Faimés (Les Waleffes) rue de Celles, 3/1. Mariés à Faimés le 15 juillet 2006.

- ♥ Le Baron de Bonhome Bruno, 40 ans et Carryn Christine, 42 ans, domiciliés à Faimés (Celles) rue de la Centenaire, 19. Mariés à Faimés le 15 juillet 2006.
- ♥ Laenen Frédéric, 28 ans, domicilié à Berloz et Bayard Marie-France, 30 ans, domiciliés à Faimés (Viemme) rue des Brocalis, 11. Mariés à Faimés le 22 juillet 2006.
- ♥ Leblanc Olivier, 34 ans et Thirion Ludivine, 30 ans, domiciliés à Faimés (Aineffe) rue Barbe d'Or, 50. Mariés à Faimés le 11 août 2006.
- ♥ Jacobs Simon, 22 ans et Cumps Marie-Astrid, 20 ans, domiciliés à Faimés (Les Waleffes) rue Boca de Waremme 5/2. Mariés à Faimés le 26 août 2006
- ♥ Petitjean Luc, 38 ans et Balaes Anne-Céleste, 24 ans, domiciliés à Faimés (Viemme) rue Armand Jamoulle, 5. Mariés à Faimés le 26 août 2006
- ♥ Tomor Eric, 42 ans et Dechamps Anne, 42 ans, domiciliés à Faimés (Les Waleffes) rue Remikette, 36. Mariés à Faimés le 02 septembre 2006.
- ♥ Fouarge Olivier, 41 ans et Roubay Gaëlle, 28 ans, domiciliés à Faimés (Viemme) rue de la Vallée, 7. Mariés à Faimés le 15 septembre 2006.
- ♥ Strouvens Jean-Pierre, 44 ans, domicilié à Liège et Landenne Pascale, 35 ans, domiciliée à Faimés (Viemme) rue Armand Jamoulle, 22/1. Mariés à Faimés le 16 septembre 2006.

Nous ont quittés :

- † Longrie Mariette, 88 ans, veuve Pirson Louis, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, décédée à Waremme le 27 mai 2006.
- † Degeneffe Eugénie, 80 ans, veuve Armand Joiret, domiciliée à Waremme, Avenue Henri Monjoie, 59 bte 15, décédée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, le 19 juin 2006.
- † Jacques Joséphine, 86 ans, veuve Hannosset Gaston, domiciliée à Faimés, rue de Huy, 155, décédée à Awans, rue du Château, 1, le 24 juin 2006.
- † Conti Jeanne, 81 ans, veuve Louis Valin, domiciliée à Seraing, rue des Coquelicots, 22, décédée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6 y décédée le 18 juillet 2006.
- † Hoyoux Edouard, époux Bollinne Irène, 72 ans, domiciliée à Faimés (Viemme) rue de Huy, 238, décédé à Waremme le 09 juin 2006.
- † Prinsens Mariette, veuve Théophile Parent, 92 ans, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, y décédée le 25 juillet 2006.
- † Léon Joseph époux Hélène Mistral, 77 ans, domicilié à Faimés (Viemme) rue de Huy, 203, décédé à Waremme le 07 juillet 2006.
- † Hans Simonne, 84 ans, veuve Ernest Brankart, domiciliée à Donceel, rue de l'Eglise, numéro 28, décédée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6 le 07 août 2006.
- † Bourguignon Elza, 66 ans domiciliée à Faimés, rue de Huy, 228, décédée à Waremme le 1er août 2006.
- † Gilles Elise, 90 ans veuve Alfred Charlier, domiciliée à Braives, Tige del haminde, numéro 10, décédé à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6 le 19 août 2006.
- † Hauteclair Oda, 81 ans, veuve Arthur Joiret, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, décédée à Waremme le 23 août 2006.
- † de Marneffe Jacques, 90 ans, veuf Léonard Céline, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, y décédé le 30 août 2006.
- † Joannes Albert, 76 ans, veuf Marie Lambrechts, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, décédé à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6 le 04 septembre 2006.
- † Mensier Marie, 88 ans, veuve André Heine, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de Borlez, décédée à Waremme le 07 septembre 2006.

UNE RUE, UNE HISTOIRE ...

RUE DU MARAIS

Comme son nom l'indique, cette rue côtoie une zone marécageuse provoquée par la stagnation des eaux de ruissellement venant du Fays et de la rue de la Vallée. C'est un passage obligé des eaux s'écoulant par le « Fond de Faimés » vers le Geer à Lantremange (Waremme). D'importants travaux de canalisations et d'assèchement ont été effectués avec succès en 1990. Cet endroit est aussi connu sous le vocable « A treûs vôyes » (aux trois chemins).

RUE DE TERMOGNE

Elle prolonge la rue de l'Eglise, en prenant sa source au carrefour de Sainte-Anne, et



traverse le hameau de Termogne pour rejoindre la chaussée Romaine à Omal.

RUE DU MOULIN

Un moulin à vent existait déjà en 1806. Erigé sur un promontoire, territoire de Celles, il a été exploité par Maximilien Rasquin, (grand-père de Madame Neutellers-Rasquin, ancienne échevine de la commune de Faimés) et beau-frère de Jules Mélotte avec lequel il a collaboré à l'invention de l'écumeuse à bol suspendu. Ce moulin à vent a été remplacé par un moulin à vapeur, avant de cesser définitivement de fonctionner vers 1930. Territoire de Celles, son accès était assuré par un sentier charretier prenant naissance rue du Moulin à Viemme.

LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS...

Li loto

So l'couûse dèl saminne, d'ja djouwé à loto
Avou bin-n-è l'idêye, dè discrotchî l' gros lot
I m'sonle qui sins mäs d'tiêsse dji sèrè ritche sèmedi
Èt qui d'vins lès plêzirs, dji n'ârè qu'a pouhî.

Dj'a stu dwèrmi la-d'ssus, mins dji m'a bécôp r'mouwé
Cisse nut'-la, dji tûzéve a çou qui dj'aléve fé
Dè magzô qui l' loterêye m'apwèrtéve sins fwèrci
Et d'lisqué dji pôrè, ènnè r'tirer profit.

Po fièstî l'èvènemint, nos frans on grand fèstin
On magnerè, on beûrè, on danserè l' cotriyon
Et on porsûrè l'fiêsse dizos l'blawetêdje dès lampions
D'veût-on ènnè raler so s'tiêsse li lèd'dimin.

Après quéques djoûs di ripwès, po tchèssî l'émôcion
Dji qwiterè lès bwèrdeûres di tos mès-ôrizons
Di l'Afrique a l'Azîye, dji porminerè m'carcasse
Et mutwê sins rilâker, dji m'êvolerè è l'èspâce.

C'est d'on hopé d' projèts qui dji m'a-st-ènondé
Mins l'sèmedi arivé, vite dji ritrova l' rêzon
Qwand dji r'louka m'papi, dji n'aveû rin fêt d'bon
Dji n'aveû pus d'vant mi, qu'on neûr banstê trawé
Li morale di l'istwère, c'est qu'i n' fât djamây compter
So l'ouû qu' n'èst nin ponou ou qui l'poye a leûzé.

Le loto

Dans le courant de la semaine, j'ai joué au loto
Avec bien dans l'idée, de décrocher le gros lot
Il me semble que sans maux de tête je serai riche samedi
Et que dans les plaisirs, je n'aurai plus qu'à puiser.

J'ai été dormir là-dessus mais, je me suis beaucoup remué
Cette nuit-là, je pensais à ce que j'allais faire
Du magot que la loterie m'apportait sans rien faire
Et duquel, je pourrais en retirer profit.

Pour fêter l'événement nous ferons un grand festin
On mangera, on boira, on dansera le cotillon
Et, on poursuivra la fête sous le scintillement des lampions
Devrait-on rentrer sur sa tête, le lendemain.

Après quelques jours de repos pour chasser l'émotion
Je quitterai les bordures de tous mes horizons
De l'Afrique à l'Asie, je promènerai ma carcasse
Et peut-être, sans désespérer, je m'envolerai dans l'espace.

C'est un tas de projets que je me suis inondés
Mais le samedi arrivé, vite j'ai retrouvé la raison
Quand, j'ai regardé mon papier je n'avais rien fait de bon
Je n'avais plus devant moi qu'un noir panier percé
La morale de l'histoire, c'est qu'il ne faut jamais compter sur l'œuf
qui n'est pas pondu ou que la poule a avorté.

Joseph Delchambre
18/06/2002

AGENDA

NOVEMBRE 2006

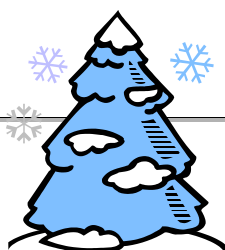
Jeudi	02/11	20.00	Les plantes de balcon + assemblée générale du Cercle Horticole au Cortil à Borlez.
Samedi	04/11	18.30	Souper de la St Nicolas organisé par le Comité de la St Nicolas à la salle La Forge à Celles.
Jeudi	16/11	18.30	Journée de la Tolérance organisée par le Comité « Présence et action culturelle » au Cortil à Borlez.
Vendredi	17/11	18.00	Souper raclette et Beaujolais nouveau organisé par les écoles communales à la salle La Forge à Celles.
Dimanche	19/11	12.30	Passage de St Nicolas dans les rues de Viemme organisé par le VC Hesbignon.
Samedi	25/11	14.00	Distribution de la St Nicolas aux élèves de Celles organisée par le Comité de St Nicolas.
dimanche	26/11	14.00	Distribution de la St Nicolas aux élèves de Viemme et Les Waleffes organisée par le Comité de St Nicolas.

DECEMBRE 2006

Samedi	02/12	18.30	Souper + distribution de la St Nicolas organisés par l'Etoile de Faimés à la salle La Forge à Celles.
Dimanche	03/12		Passage de St Nicolas dans les rues d'Aineffe pour les enfants et les plus de 60 ans organisé par le Comité d'Aineffe en fête.
Jeudi	07/12	20.00	Art floral organisé par le Cercle Horticole au Cortil à Borlez.
Mardi	19/12	12.00	Dîner de Noël des joueurs de cartes organisé par les joueurs de cartes à la salle La Forge à Celles.
Vendredi	22/12	20.00	Animations de Noël organisées par le « Groupe Noël » à la salle Patria à Les Waleffes.
Dimanche	31/12		Soirée de la Saint Sylvestre à l'As de Cœur à Borlez.

LE CALENDRIER CULTUREL 2007 SERA DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.FAIMES.BE
DANS LE COURANT DU MOIS DE DECEMBRE.

BONNE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS!!



COMMUNE DE FAIMES

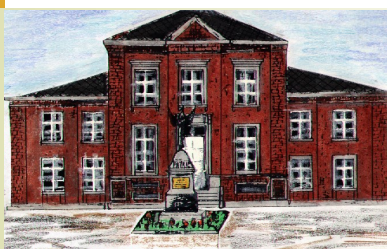
rue A. Braas 13—4317 FAIMES

Tél. : 019/33.98.50

Fax : 019/33.98.64

E-mail : commune@faimes.be

Site internet: www.faimes.be



Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

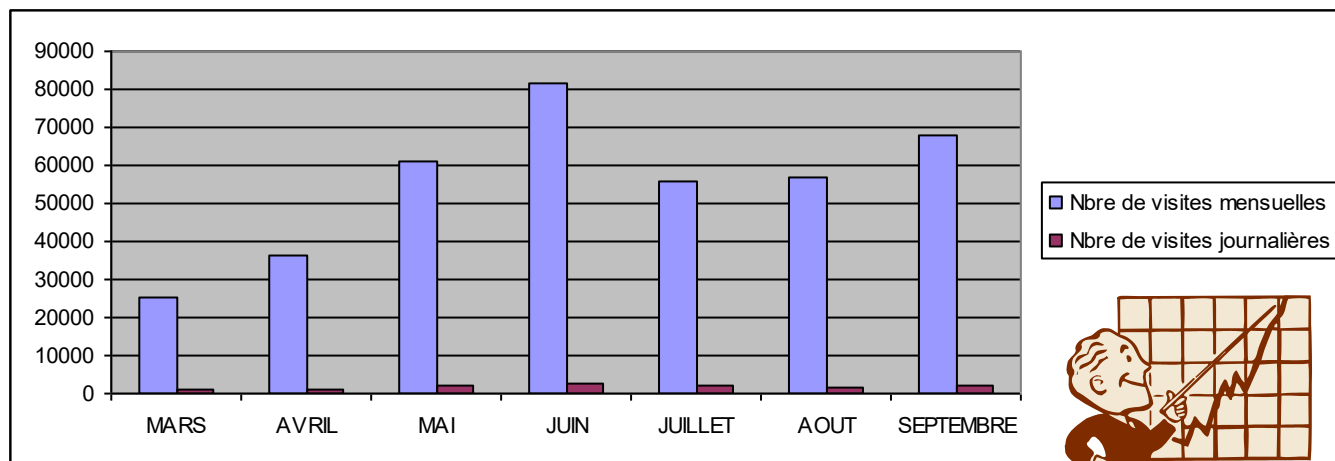
Permanences :

les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures à l'exception
des mois de juillet/août et des jours fériés.

JE COURS POUR MA FORME: CROSS A WAREMME — 20 OCTOBRE 2006



STATISTIQUES DU SITE WEB



PERMANENCES DE LA BOURGMESTRE

La Bourgmestre reçoit à l'Administration Communale les **1er et 3ème mardis** de chaque mois
de **19 à 20 heures** ou sur rendez-vous.

